



Fonctionnement et direction de l'école L'évolution est indispensable

Pour les élèves comme pour les personnels, et en particulier les directeurs, le statu-quo n'est plus possible. Il est urgent d'améliorer significativement le fonctionnement éducatif et administratif de l'école primaire. Tout l'enjeu est d'imaginer une ou des nouvelles réponses structurelles qui facilitent l'action pédagogique au quotidien, sans perdre les atouts actuels de l'école par un calque inadapté du fonctionnement de l'établissement du second degré ou par une dilution dans le collège du secteur. Après y avoir consacré une large place lors de son congrès en mars 2010, le SE-Unsa avance aujourd'hui une palette de propositions concrètes et ambitieuses.

Pour le SE-Unsa, l'école inchangée dans sa structure administrative depuis Jules Ferry se heurte aujourd'hui à des difficultés structurelles : autonomie pédagogique et pilotage de son projet, articulations des temps scolaires et périscolaires, gestion du budget, exercices des responsabilités, surcharge des tâches administratives au regard des moyens pour y répondre...

Plusieurs défis sont aujourd'hui posés à chaque école pour viser et atteindre la réussite de chacun. Le premier d'entre eux est la capacité à construire et surtout conduire un projet propre à ses élèves, avec son équipe éducative et dans son environnement. Aide personnalisée, action du Rased (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés), scolarisation d'élèves handicapés aujourd'hui, maîtres surnuméraires demain, sont autant de champs où le projet est déterminant et ne peut être arrêté de façon descendante.

Le second défi est la sécurisation d'un métier, celui de directeur, qui n'a cessé d'évoluer dans les attentes et les responsabilités sans avoir évolué ni statutairement ni fonctionnellement. Ces professionnels ont dépassé le stade du malaise, s'installant petit à petit dans la souffrance au travail.

Un troisième défi est de sauvegarder la richesse de l'école primaire ancrée dans son environnement, reconnue, proche des familles et engagée dans l'action quotidienne pour l'épanouissement global de l'enfant.



L'évolution par le droit d'expérimenter

Pour le SE-Unsa, l'école ne doit pas connaître une rupture mais une évolution significative, ambitieuse mais aussi réaliste et construite en tenant compte de la diversité du réseau scolaire sur le territoire. Pas de schémas imposés d'en haut mais un panel de solutions à disposition des acteurs locaux. On doit permettre l'expérimentation et ainsi avancer au cas par cas, à la demande du terrain sans oublier de tirer le bilan de ce qu'on a construit avant d'envisager d'arrêter ou de poursuivre.



L'évolution par le droit d'expérimenter

Pour le SE-Unsa, il n'y a pas de solution univoque mais un panel de solutions allant d'une évolution du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) en école multi-sites aux regroupements pédagogiques d'écoles publiques et à la création d'établissements publics communaux ou intercommunaux. Les projets d'EPEP «De Robien» et «Darcos» ne peuvent en aucun cas servir de modèle.

Pour le SE-Unsa, les diverses solutions envisagées doivent permettre de donner une taille minimale pour avoir les moyens d'élaborer et conduire un projet propre : décharge de direction, maîtres en plus, Rased mieux intégré, formation d'équipe, projets communs...

Ces solutions doivent permettre l'émergence d'un réseau du socle commun et ainsi viser la cohérence à l'intérieur du socle en favorisant les liaisons et actions maternelle-élémentaire-collège.

Enfin, ces évolutions doivent faciliter l'animation pédagogique et la gestion administrative et budgétaire.



Des conditions

Tout projet de modification de l'organisation de l'école doit :

- être élaboré en associant toutes les parties concernées dans une vaste concertation,
- être approuvé par le conseil d'école de chaque école concernée,
- garantir l'indépendance du projet pédagogique vis-à-vis des responsables politiques locaux,
- garantir une structure de taille humaine et de proximité ;
- être soumis à l'avis des instances paritaires départementales,

Le pilotage global de la structure doit être assuré par un enseignant, président des instances institutionnelles de celle-ci.



La refondation de l'école primaire ne se fera pas sans l'appui des directeurs d'école

Au fil des années et des besoins de l'école, le directeur a glissé d'une fonction à un métier. Il s'agit de définir aujourd'hui clairement ses missions et de lui donner les moyens de les assumer. Cependant, pour le SE-Unsa, quelles que soient les évolutions, le directeur doit être un enseignant et ne pas être un fonctionnaire d'autorité. Le supérieur hiérarchique reste l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les missions du directeur sont nombreuses. Elles recouvrent la gestion administrative, la responsabilité du bon fonctionnement de l'école notamment en termes de réglementation et de sécurité. Le directeur est aussi l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'école. Mais c'est son rôle d'animateur pédagogique qui a émergé plus récemment sans pour autant être affirmé. Pour la réussite des élèves, cette mission doit être reconnue et accompagnée. Elle doit aussi être assortie de la capacité à gérer un budget afférent.

Dans un fonctionnement en réseau du socle, des formations, des réunions et animations, avec l'appui de l'équipe de circonscription, devront pouvoir créer des dynamiques de bassin de collège.

Décharges de service

Améliorer le régime de décharge actuel notamment en dissociant direction et charge de classe à partir de 7 classes. Ce qui ne veut pas dire ne plus enseigner.

La mission d'enseignement et celle de direction sont difficiles à mener de pair. A partir de 7 classes, le SE-Unsa propose que les directrices et les directeurs n'aient plus de classe en responsabilité et soient des maîtres surnuméraires pour une partie de leur service, dans le cadre du projet d'école.

En dessous de sept classes, les directrices et directeurs relèveraient toujours d'un régime de décharge.

Le SE-UNSA revendique donc :

- écoles de 11 classes et plus : l'intégralité du temps est consacré à la direction ;
- écoles de 9 à 10 classes : 6 heures auprès des élèves ;
- écoles de 7 à 8 classes : un nombre d'heures équivalent à un demi-service devant élèves.

Pour les autres écoles, le SE-UNSA revendique un temps de décharge :

- 3 à 6 classes : un quart de décharge hebdomadaire ;
- 1 à 2 classes : 18 jours répartis régulièrement sur l'année.

Le SE-UNSA revendique également un temps supplémentaire pour les directeurs exerçant en éducation prioritaire, et ceux qui exercent dans une école comprenant une CLIS.

Revalorisation financière : une nécessité

L'ISS mensuelle, indexée sur la valeur du point d'indice, doit être d'un minimum de 250 €. Le SE-UNSA revendique la refonte des groupes ouvrant droit à la BI ainsi que leur revalorisation : G1, 1 à 4 classes : 30 pts ; G2, 5 à 9 classes : 50 pts ; G3, 10 à 12 classes : 60 pts ; G4, 13 classes et plus : 70 pts.

Aide à la fonction : ça ne doit plus se discuter.

Le SE-UNSA exige :

- un secrétariat administratif ;
- une formation à la prise de fonction pour les chargés d'école et les faisant fonction de directeur ;
- une formation continue régulière, sur temps de service ;
- un guide précis des attributions du directeur d'école ;
- un guide juridique en ligne actualisé régulièrement ;
- un équipement informatique et une connexion Haut-Débit dédiés au directeur.
- un outil de gestion garantissant la sécurité juridique des élèves et de leur famille.

Si les EVS ont permis la mise en place d'une aide administrative aujourd'hui plébiscitée par la profession, pour le SE-UNSA le recours à l'emploi précaire ne peut être une solution durable. Il revendique la pérennisation des missions par des emplois stables et qualifiés.

L'école est aujourd'hui sous tension. Entre blocage et explosion, le SE-Unsa propose que l'on avance concrètement, pour que l'école retrouve son atmosphère de travail aussi studieuse qu'épanouissante. Pour les petits mais aussi pour les grands.